

Lundi 13 juin 2016



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M^{me} la *ministre* STEFANSON

(N° 4) — *Loi modifiant la Loi électorale/The Elections Amendment Act*

M. FLETCHER

(N° 200) — *Loi modifiant la Loi sur les circonscriptions électorales/The Electoral Divisions Amendment Act*

M. FLETCHER

(N° 201) — *Loi sur les jours fériés (modification de diverses dispositions législatives)/The Statutory Holidays Act (Various Acts Amended)*

M. FLETCHER

(N° 202) — *Loi sur la désignation du cimetière Brookside/The Brookside Cemetery Recognition Act*

M. FLETCHER

(N° 203) — *Loi modifiant la Loi sur la profession d'avocat (nomination de conseillers de la Reine)/The Legal Profession Amendment Act (Queen's Counsel Appointments)*

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

QUESTIONS ORALES

PÉTITIONS

GRIEFS

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

COMITÉ PLÉNIER

COMITÉ DES SUBSIDES

(83 h 34 min)

(Assemblée — Croissance, Entreprise et Commerce)

(salle 255 — Justice)

(salle 254 — Conseil exécutif)

DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT

Motion de M^{me} la *ministre* STEFANSON

(N^o 2) — *Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée législative/The Legislative Assembly Amendment Act*
(M. ALTEMEYER — 15 min)

DEUXIÈME LECTURE

M. le *ministre* GOERTZEN

(N^o 3) — *Loi modifiant la Loi sur la santé mentale/The Mental Health Amendment Act*

PROPOSITIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT — DÉBAT

M. le *ministre* CULLEN — Partenariat transpacifique

Attendu :

qu'entre 2012 et 2014, les exportations du Manitoba vers les pays signataires du Partenariat transpacifique se chiffraient en moyenne à plus de 9 milliards de dollars par année;

que le Partenariat transpacifique appuiera la croissance économique et la création d'emplois puisqu'il éliminera les tarifs sur la quasi-totalité des exportations clés du Manitoba tout en permettant l'accès à de nouvelles occasions d'affaires dans la région Asie-Pacifique;

que se soustraire au Partenariat transpacifique éliminerait l'accès à d'importants marchés commerciaux et mettrait en péril des emplois au Manitoba,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba confirme son appui au Partenariat transpacifique et qu'elle demande au gouvernement fédéral de prendre les mesures nécessaires en vue de ratifier l'Accord.

[M. MARCELINO (Tyndall Park) — 13 min]

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE MOTIONS POUR MARDI

M^{me} la ministre SQUIRES

(N^o 5) — *Loi sur l'appui à l'épanouissement de la francophonie manitobaine/The Francophone Community Enhancement and Support Act*

M. le ministre FRIESEN

(N^o 6) — *Loi modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques/The Financial Administration Amendment Act*

M. le ministre CULLEN

(No 7) — *Loi modifiant la Loi sur les relations du travail/The Labour Relations Amendment Act*

AVIS DE MOTIONS POUR JEUDI OÙ SERONT ABORDÉES LES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

PROPOSITION

M. LINDSEY — Reconnaissance de la nécessité d'augmenter le salaire minimum

3. Attendu :

que depuis 17 ans, le salaire minimum au Manitoba connaît des augmentations annuelles qui reflètent équitablement les intérêts des travailleurs et des entreprises de la province;

que le gouvernement provincial précédent a notamment réduit l'impôt des petites entreprises et que l'impôt qu'elles paieront cette année sera inférieur de 446 millions de dollars par rapport à 1999;

que depuis 1999, les entrepreneurs du Manitoba ont économisé 3,8 milliards de dollars en impôt;

que les augmentations du salaire minimum au Manitoba ont permis de redonner annuellement plus de 7 500 \$, après impôt, aux travailleurs à temps plein qui reçoivent le salaire minimum;

que le total des augmentations effectuées depuis 1999 représente plus du double du taux d'inflation, ce qui a permis d'augmenter le pouvoir d'achat des personnes à faible revenu au Manitoba et de stimuler l'économie;

qu'en augmentant annuellement le salaire minimum pendant 17 ans, le Manitoba a maintenu l'un des taux de chômage les plus bas au pays;

qu'il est injuste que les personnes qui reçoivent les revenus les plus faibles doivent consacrer une plus grande part de leurs revenus aux nécessités de subsistance tels la nourriture et le logement;

que l'augmentation du salaire minimum aide ceux qui reçoivent ce salaire à soutenir leur famille et à épargner pour payer les frais de scolarité, les manuels scolaires et la formation;

que le gouvernement provincial a l'obligation de faire tout en son pouvoir pour aider les Manitobains à se sortir de la pauvreté;

qu'il est important de maintenir un salaire minimum unique pour veiller à ce que tous ceux qui travaillent au salaire minimum soient traités équitablement;

qu'il est inacceptable de nos jours de geler le salaire minimum à un niveau qui oblige les travailleurs à temps plein à vivre dans la pauvreté;

que les Manitobains à faible revenu ont souffert la dernière fois que le premier ministre a siégé au Cabinet, alors qu'il a gelé le salaire minimum sept fois,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba soit exhortée à augmenter le salaire minimum cette année, selon la tradition établie au Manitoba, et qu'elle reconnaisse que l'augmentation du salaire minimum est un outil efficace pour sortir les Manitobains de la pauvreté et pour stimuler l'économie.